

Subventions Politique de la ville

Fiche de procédure 2022

COMPOSITION

- 1 Modalités générales
- 2 Demande de renouvellement et Bilan
- 3 1^{ère} Demande

Subventions Politique de la Ville Fiche Procédure 2022

PROCÉDURE DE DEMANDE DE SUBVENTION

MODALITÉS GÉNÉRALES

PRÉAMBULE :

Pour l'année 2022 :

- les bilans des actions 2021 seront saisis sous Dauphin
- les dossiers de demande pour 2022 seront saisis sous <u>Dauphin</u>

Pour avoir un accès à la saisie, les nouvelles structures porteuses de projets doivent créer leur compte sur DAUPHIN. Celles qui ont bénéficié d'une aide en 2021 peuvent dupliquer leur demande en modifiant les éléments nouveaux.

• Pour obtenir ce compte dauphin (création), une notice explicative est fournie.

La création d'un compte dauphin peut demander un délai d'une à deux semaines en création.

AIDES :		

- 1- Appui en ligne
- Pour toute demande (renouvellement ou première aide), les indications de procédure sont consultables depuis la page <u>subventions de la Politique de la Ville</u> de l'ANCT. Voir également page 2.
- Pour tout renouvellement, il est nécessaire d'avoir saisi les fiches bilans. Le module de justification des actions 2021 est ouvert à partir de fin janvier.

2- Contacts référents DREETS

SUIVI de DOSSIERS	Référents	Courriel	Référents	Courriel		
APPLICATION DAUPHIN	Cécile COLIN	cecile.colin@dreets.gouv.fr	Mylène CHAPON	Mylene.chapon@dreets.gouv.fr		
POLITIQUE de la VILLE	Christine BRUNEAU	christine.bruneau@dreets.gouv.fr	Bernadette ADELAIN	bernadette.adelain@dreets.gouv.fr		
Tous dossiers & dispositifs spécifiques :						
	Insertion / Emploi : Ecole 2me Chance		Education : Ecole ouverte			
	Insertion / Emploi : Parrainage		Education : Cordées de la Réussite			
	Cohésion sociale : Adultes-relais		Culture : C'est mon patrimoine			
	Lutte contre les discriminations		Citoyenneté : Plan de formation VRL			

Subventions Politique de la Ville Fiche Procédure 2022

PROCÉDURE DE SAISIE EN LIGNE DEMANDE DE SUBVENTION POLITIQUE de la VILLE

RENOUVELLEMENT et BILAN

Vous devez renseigner votre demande de subvention en ligne en vous rendant sur l'extranet de l'ANCT <u>https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/</u>

Vous aurez besoin des éléments suivants pour vous connecter sur Dauphin :

- ✓ votre identifiant
- ✓ le mot de passe

<u>Un guide pour la saisie</u> est à votre disposition en ligne depuis la page accueil.

A la fin de la saisie de votre demande sur l'extranet (DAUPHIN), vous voudrez bien **le signaler également par courriel électronique à votre référent** avec le numéro de dossier (vous pouvez au plus simple renvoyer le courriel de confirmation de l'ANCT).

IMPORTANT:

Lors de la saisie en ligne veillez à bien sélectionner **votre service instructeur (régional)** notamment pour le budget prévisionnel du projet (orientation du dossier) :

Ajouter une ligne **OCCITANIE-POLITIQUE - VILLE** en indiquant le montant demandé.

En cas de problème technique, vous pouvez contacter votre correspondant régional.

Dans la case Sélectionnez un contrat de ville, vous devez choisir « <u>Hors contrat de ville</u> ». Veillez également à bien sélectionner l'année 2022 pour le budget prévisionnel. Votre action doit obligatoirement débuter en 2022.

RAPPEL :

Si vous avez bénéficié d'une subvention l'année précédente, **l'octroi d'un nouveau financement est conditionné à la production des bilans quantitatifs et qualitatifs de l'action subventionnée en N-1.** La justification se fait également sur DAUPHIN (ouverture du module en janvier).

En cas de modifications (adresse, présidence, RIB, nom de l'association...) : Vous devez fournir les mêmes documents que ceux exigés pour une première demande (voir feuille suivante)

Subventions Politique de la Ville Fiche Procédure 2022

PROCÉDURE DE SAISIE EN LIGNE DEMANDE DE SUBVENTION POLITIQUE de la VILLE

1^{re} DEMANDE

Vous devez renseigner votre demande de subvention en ligne en vous rendant sur l'extranet de l'ANCT <u>https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/</u>

Vous aurez besoin des éléments suivants pour vous connecter :

- ✓ votre identifiant
- ✓ le mot de passe.

Un guide pour la saisie est à votre disposition en ligne depuis la page accueil.



Vous devez fournir à **votre Référent** : Les documents suivants :

- ✓ la fiche au répertoire SIRENE datée de 2022
- ✓ un relevé d'identité bancaire portant le nom de l'association et l'adresse identiques à la fiche SIRET,
- ✓ une adresse électronique valide.

A la fin de la saisie de votre demande sur l'extranet (DAUPHIN), vous voudrez bien **le signaler également par courriel électronique à votre référent** avec le numéro de dossier (vous pouvez au plus simple renvoyer le courriel de confirmation de l'ANCT).

IMPORTANT:

Lors de la saisie en ligne veillez à bien sélectionner **votre service instructeur (régional)** notamment pour le budget prévisionnel du projet (orientation du dossier) :

Ajouter une ligne OCCITANIE-POLITIQUE - VILLE en indiquant le montant demandé.

En cas de problème technique, vous pouvez contacter votre correspondant régional.

Dans la case Sélectionnez un contrat de ville, vous devez choisir « <u>Hors contrat de ville</u> ». Veillez également à bien sélectionner l'année 2022 pour le budget prévisionnel. Votre action doit obligatoirement débuter en 2022.

En cas de problème technique, vous pouvez contacter votre correspondant